

Séance ordinaire du conseil municipal du 2 octobre 2023

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 2 octobre 2023 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Est absente : madame la conseillère, Lisette Falker.

Est également présent : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général et assistant-greffier.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2023-10-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-10-02

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 11 septembre 2023. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 19 septembre 2023

L'assistant-greffier dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 19 septembre 2023.

2023-10-03

Demande de permis PIIA et de dérogation mineure - 260, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Émilie-Jade Bigelow* pour la *Quincaillerie Patrick Morin*;

ATTENDU que le projet a pour but de démolir les résidences du 10, rue Jolibourg et du 121, rue Henriette-Boisjoly afin d'agrandir l'aire de stationnement et le centre de jardin, situés au 260, rue Saint-Antoine Nord, tel que présenté aux plans déposés;

ATTENDU que le conseil a été saisi d'une demande de dérogation mineure, à l'égard de ce même projet, relativement à l'installation, en bordure des rues Jolibourg et Henriette-Boisjoly, d'une clôture d'une hauteur de 2,5 mètres au lieu de 2 mètres, ce qui déroge à l'article 6.6.3 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*. La demande vise également, durant la période qui s'étend du 15 avril au 31 octobre de chaque année, à utiliser jusqu'à 19 cases de stationnement pour effectuer de l'entreposage extérieur en cour avant, ce qui déroge aux articles 7.1.6 et 8.2.1 du même règlement;

ATTENDU que les plans de construction respectent les objectifs et critères du règlement sur les PIIA;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande, sous conditions;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Permis PIIA

Que le conseil municipal approuve les plans du projet produits par la firme d'urbanisme BC2, datés du 13 septembre 2023, portant le numéro de dossier 49042301, relatifs au 260, rue Saint-Antoine Nord conditionnellement à ce que :

- l'aménagement reproduise fidèlement l'ensemble des détails prévus aux plans déposés (clôtures, végétaux, etc);
- les aménagements paysagers soient entretenus et maintenus en tout temps, après leur réalisation;
- l'entreposage et l'étalage extérieurs ne s'effectuent qu'aux endroits identifiés aux plans, et conformément à la période saisonnière spécifiée;
- le type d'éclairage prévu dans l'aire d'expansion soit soumis pour approbation, avant son installation, et qu'il soit accompagné d'une étude photométrique qui démontre les mesures d'atténuation prévues pour ne pas incommoder le voisinage;

- l'ensemble des aménagements compris dans les plans soient réalisés au début de l'été 2024.

Dérogation mineure

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 260, rue Saint-Antoine Nord, présentée par madame Bigelow pour la *Quincaillerie Patrick Morin*, aux mêmes conditions que celles énoncées précédemment.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-10-04

Demande d'autorisation de démolition - 10, rue Jolibourg

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par madame Émilie-Jade Bigelow;

ATTENDU que le projet vise la démolition de l'immeuble situé au 10, rue Jolibourg;

ATTENDU que l'utilisation projetée du sol dégagé, suite à la démolition de cette habitation unifamiliale, vise l'agrandissement de l'aire de stationnement et du centre de jardin de la Quincaillerie Patrick Morin située au 260, rue Saint-Antoine Nord;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 9 du règlement numéro 321-2023 concernant la démolition d'immeubles, entend accorder l'autorisation de démolition sous conditions;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'immeuble situé au 10, rue Jolibourg conditionnellement à ce que le plan de remplacement soit respecté et que :

- le nouvel aménagement reproduise fidèlement l'ensemble des détails prévus aux plans déposés (clôtures, végétaux, etc);
- les aménagements paysagers soient entretenus et maintenus en tout temps, après leur réalisation;
- l'entreposage et l'étalage extérieurs ne s'effectuent qu'aux endroits identifiés aux plans, et conformément à la période saisonnière spécifiée;
- le type d'éclairage prévu dans l'aire d'expansion soit soumis pour approbation, avant son installation, et qu'il soit accompagné d'une étude photométrique qui démontre les mesures d'atténuation prévues pour ne pas incommoder le voisinage;

- l'ensemble des aménagements compris dans les plans soient réalisés au début de l'été 2024.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-10-05

Demande d'autorisation de démolition - 121, rue Henriette-Boisjoly

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par madame Émilie-Jade Bigelow;

ATTENDU que le projet vise la démolition de l'immeuble situé au 121, rue Henriette-Boisjoly;

ATTENDU que l'utilisation projetée du sol dégagé, suite à la démolition de cette habitation unifamiliale, vise l'agrandissement de l'aire de stationnement et du centre de jardin de la quincaillerie Patrick Morin située au 260, rue Saint-Antoine Nord;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 9 du règlement numéro 321-2023 concernant la démolition d'immeubles, entend accorder l'autorisation de démolition;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'immeuble situé au 121, rue Henriette-Boisjoly conditionnellement à ce que le plan de remplacement soit respecté et que :

- le nouvel aménagement reproduise fidèlement l'ensemble des détails prévus aux plans déposés (clôtures, végétaux, etc);
- les aménagements paysagers soient entretenus et maintenus en tout temps, après leur réalisation;
- l'entreposage et l'étalage extérieurs ne s'effectuent qu'aux endroits identifiés aux plans, et conformément à la période saisonnière spécifiée;
- le type d'éclairage prévu dans l'aire d'expansion soit soumis pour approbation, avant son installation, et qu'il soit accompagné d'une étude photométrique qui démontre les mesures d'atténuation prévues pour ne pas incommoder le voisinage;
- l'ensemble des aménagements compris dans les plans soient réalisés au début de l'été 2024.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-10-06

Avis de motion - règlement RRU2-63-2023

Je, Francine Ranger, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* aux fins d'autoriser, dans les zones I-30 et I-31, des projets intégrés pour la création d'un pôle commercial régional.

2023-10-07

Adoption du premier projet de règlement RRU2-63-2023

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro RRU2-63-2023 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'autoriser, dans les zones I-30 et I-31, des projets intégrés pour la création d'un pôle commercial régional*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-10-08

Mandat juridique - travaux d'urbanisation d'une section de la route 131

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a signé, le 22 juin 2021, une entente de collaboration avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) visant la réalisation de travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131, localisée entre la rivière Saint-Jean et la rue Donat-Héneault ;

ATTENDU que cette entente stipule que la Ville de Lavaltrie est le maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux sur ce tronçon qui relève de la juridiction du MTQ;

ATTENDU que deux études datées de 2014 ont été réalisées, soit la première par la firme *EXP*, qui avait pour but de proposer une reconfiguration de la route 131 et visait à améliorer la circulation routière et les déplacements actifs, ainsi qu'une étude de circulation réalisée par la firme *WSP Canada inc.*, qui avait pour but de recenser et de comptabiliser les types de véhicules ainsi que le nombre de véhicules empruntant cette section de la route 131;

ATTENDU que ces deux études recensaient, déjà à cette époque, la présence de véhicules lourds sur la route 131 attribuable à des livraisons dans les commerces;

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville de Lavaltrie a mandaté, le 5 février 2018, la firme *Shellex* (anciennement *Comeau Experts-Conseils*) pour des services professionnels relatifs à la préparation de plans et devis pour la réalisation de travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131, et que, pour la réalisation de ce mandat, les deux études ont été remises à *Shellex*;

ATTENDU que la mise en chantier des travaux ont démontré des problématiques importantes au niveau des plans produits par *Shellex*, notamment en ce qui concerne la circulation et le virage des véhicules

lourds à certaines intersections, des conflits entre les différentes conduites, le positionnement d'équipements hors emprise et la non-juxtaposition des plans civils et électriques ayant mené à des erreurs de positionnement de certains équipements;

ATTENDU que cette situation a occasionné plusieurs bris sur les infrastructures nouvellement implantées dans le cadre des travaux d'urbanisation, en plus de causer des inconvénients majeurs sur la circulation et sur le déroulement global du chantier;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a demandé à *Shellex* de revoir ses plans et de proposer de nouvelles alternatives dans le but de procéder à des travaux correctifs, et ce, afin que le projet réponde aux attentes initiales de la Ville et du ministère des Transports du Québec (MTQ), soit de rendre plus sécuritaire et de faciliter les déplacements dans ce secteur;

ATTENDU que la production de nouveaux plans a causé des retards de planification et d'exécution dans le cadre des travaux d'urbanisation, en plus d'engendrer des coûts supplémentaires.

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie manifeste son insatisfaction quant à la qualité des plans et devis produits par *Shellex* ainsi qu'à l'incidence de cette problématique sur le déroulement global des travaux et sur les coûts de ceux-ci;

Que la Ville de Lavaltrie mandate le cabinet d'avocats *Bélanger Sauvé* aux fins de donner effet à la présente résolution et d'intenter les procédures légales qui s'imposent suivant ce qu'elle pourra juger approprié dans le cadre des différends qui oppose la Ville de Lavaltrie à *Shellex* dans le cadre du contrat en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame Marie-Pier Villeneuve, conseillère, déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle est présidente du conseil d'administration de cet organisme; donc elle se retire et s'abstient de voter.

2023-10-09

Autorisation de signature - protocole d'entente Carrefour Jeunesse-Emploi de D'Autray-Joliette - prêt de local

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie et le Carrefour Jeunesse-Emploi de D'Autray-Joliette reconnaissent les avantages d'une collaboration entre les deux organisations pour offrir de l'accompagnement aux jeunes ayant des besoins pour faciliter leur parcours vers une réussite éducative;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie souhaite maintenir les services offerts par l'organisme sur son territoire;

ATTENDU la nécessité d'accéder à des espaces fonctionnels pour maintenir cette offre de service à Lavaltrie;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise madame Josée Perreault, chef de division - Loisirs et soutien à la communauté ou madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer l'entente de prêt de local avec le Carrefour Jeunesse-Emploi de d'Autray-Joliette.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Marie-Pier Villeneuve, réintègre son siège.

2023-10-10

Reconnaissance des organismes

ATTENDU que le conseil souhaite, par l'entremise de sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, reconnaître et soutenir les organismes qui participent au mieux-être de la communauté lavaltoise;

ATTENDU qu'afin d'être reconnus par la Ville de Lavaltrie, les organismes doivent faire une demande en bonne et due forme au Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté et déposer les documents exigés;

ATTENDU que l'ensemble des organismes bonifie l'offre de service offerte aux Lavaltoises et aux Lavaltois, et ce, en complémentarité avec les services donnés par la Ville;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville de Lavaltrie, le conseil municipal reconnaisse, selon la classification proposée, les organismes énumérés dans le tableau déposé, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-10-11

Autorisations - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés - volet 1

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à déposer une demande de soutien financier dans le

cadre du *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés - volet 1 : soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés*;

Que madame Nathalie Des Alliers, soit autorisée à représenter la Ville dans ce dossier, à assurer le suivi de la démarche et à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tout document en lien avec ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-10-12

Demande de soutien financier - Table régionale des organismes communautaires autonomes de Lanaudière

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 275 \$ à la *Table régionale des organismes communautaires autonomes de Lanaudière*, à titre de soutien financier;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 701 91 970 *Autres subventions - activités récréatives*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-10-13

Autorisation de signature et dépôt de projets pour soutien financier

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise madame Amélie Boutin, chef de division – Culture et patrimoine, à déposer des projets dans le cadre de différents programmes de soutien financier pour des événements, activités ou autres, relatifs au domaine du loisir, de la culture et des bibliothèques;

Que madame Amélie Boutin agisse à titre de mandataire pour la Ville de Lavaltrie et soit ainsi autorisée à signer tout document en lien avec ces dossiers.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-10-14

Autorisation de signature - entente de développement culturel

ATTENDU que la subvention du ministère de la Culture et des Communications joue un rôle important dans le financement des initiatives culturelles dans la programmation annuelle, ainsi que dans la concrétisation d'éléments de la planification stratégique de la Ville de Lavaltrie;

ATTENDU qu'un engagement de la participation financière de la Ville de Lavaltrie doit être signifié au ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU que les actions prévues au plan d'action de l'entente de développement culturel sont en harmonie avec la planification stratégique de la Ville de Lavaltrie et en accord avec les axes de développement de la politique culturelle de la Ville de Lavaltrie;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite offrir des activités culturelles accessibles et diversifiées à la population;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie est un milieu de vie animé et inclusif;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite animer et dynamiser le coeur villageois, la Place du 350^e et les événements;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise madame Amélie Boutin, chef de division - Culture et patrimoine, ou madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à déposer une demande dans le cadre de l'entente de développement culturel et de signer le document de condition d'octroi de l'aide financière;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à investir le même montant qui sera octroyé par le ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation des projets déposés dans l'entente de développement culturel 2024.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-10-15

Autorisation de participation - Prix Action patrimoine

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise monsieur le conseiller, Pascal Tremblay, à participer à la remise des *Prix Action patrimoine*, le 19 octobre 2023, au Centre Le Camillois à Saint-Camille en Estrie;

Que les frais de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-10-16

Appropriation du fonds de développement économique vers le budget de fonctionnement

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, au cours des dernières années, différents programmes de subvention au bénéfice des citoyens et des entreprises de Lavaltrie ayant des incidences positives sur le

développement économique dont notamment les programmes suivants :

- rénovation de façades;
- réfection ou remplacement d'enseignes;
- verdissement des cours avant;
- appui aux entreprises - travaux d'urbanisation de la route 131.

ATTENDU les sommes disponibles pour les différents programmes de subvention et l'accroissement des demandes en lien avec ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal autorise le transfert d'un montant de 40 400 \$ du poste budgétaire 59 131 00 060 - *Fonds de développement économique* vers le poste budgétaire 02 621 50 970 - *Projets et activités - développement économique*, afin de répondre aux besoins des citoyens et des entreprises pour l'année 2023;

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-10-17

Demande de soutien financier et autorisation de participation - activité vins et fromages - Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 400 \$ au Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie, pour la commandite d'une table dans le cadre de son activité vins et fromages;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 621 50 970 *Projets et activités - développement économique*;

Que le conseil municipal autorise l'achat de sept billets pour participer à cette activité, qui se déroulera le 25 octobre 2023, au Café culturel de la Chasse-galerie, pour un montant de 525 \$ plus taxes.

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subvention et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-10-18

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 328-2023 - matières résiduelles

Je, Anne Charlot-Mayrand, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la gestion des matières résiduelles.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général - Dépôt

L'assistant-greffier soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

2023-10-19

Ratification - Nomination horticultrice

ATTENDU qu'un poste régulier à temps partiel d'horticulteur est vacant au Service des travaux publics;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - Ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à la nomination de madame Nancy Gagnon à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal ratifie la nomination de madame Nancy Gagnon au poste d'horticultrice au Service des travaux publics;

Que cette nomination soit effective en date du 18 septembre 2023 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 4;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Modification à la déclaration d'intérêts pécuniaires - Marie-Pier Villeneuve

Conformément aux dispositions de l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, l'assistant-greffier fait rapport au conseil municipal de la modification apportée à la déclaration des intérêts pécuniaires, de la conseillère, madame Marie-Pier Villeneuve.

2023-10-20

Adoption du règlement 329-2023

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 329-2023 intitulé : *Règlement relatif à l'autorisation d'ordonner un arrêt des travaux et de délivrer des constats d'infraction*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-10-21

Adoption du règlement 131-2-2023

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 131-2-2023 intitulé : *Règlement modifiant le règlement numéro 131-2009 décrétant l'imposition de taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-10-22

Adoption - Politique de gouvernance sur l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal adopte la *Politique de gouvernance sur l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels*, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-10-23

Adoption - Politique de confidentialité

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal adopte la *Politique de confidentialité*, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-10-24

Autorisation de signature - entente de partenariat - portail

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise madame Karine Brousseau, directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente à intervenir avec la Ville de L'Assomption et *Rekursyve Solutions*, relativement aux droits d'utilisation du logiciel « Portail » développé par la Ville de Lavaltrie et *Rekursyve Solutions*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-10-25

Adjudication de contrat - achat de 9 camionnettes (4X4)

ATTENDU que le conseil municipal entend procéder à l'acquisition de 9 camionnettes (4X4);

ATTENDU que ce projet est inscrit au programme triennal d'immobilisations 2023-2025, adopté par le conseil municipal;

ATTENDU que, pour réaliser le projet, le Ville a sollicité le marché dans le cadre de l'appel d'offres public portant le numéro 2023-08-01/AOP - *Achat de 9 camionnettes (4 X 4)*;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil autorise la réalisation du projet détaillé au préambule;

Que, pour procéder à l'achat de 9 camionnettes (4 X 4), le conseil municipal autorise l'affectation d'une somme maximale de 962 226,93 \$ du fonds de roulement et l'amortissement du montant utilisé sur une période de 7 ans;

Que le conseil municipal, après étude de la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2023-08-01/AOP - *Achat de 9 camionnettes (4 X 4)*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Fortier Ford (Montréal) Ltée*, ledit contrat au coût de 962 226,93 \$, taxes incluses.

Que les sommes non utilisées pour la réalisation de ce projet soient retournées au fonds de roulement.

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tout document relatif à ce contrat.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-10-26

Adjudication de contrat - achat d'un châssis-cabine (camion 10 roues)

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal, après étude de la soumission reçue, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2023-08-02/AOP - *Achat d'un châssis-cabine (camion diesel 10 roues)*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Globocam*, ledit contrat au coût de 251 928,62 \$, incluant les taxes.

Que la dépense relative à l'achat du châssis-cabine (camion diesel 10 roues) soit assumée par le règlement d'emprunt 309-2022 et que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à

signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tout document relatif à ce contrat.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-10-27

Soutien financier - Campagne du coquelicot et jour du Souvenir
Participation - cérémonie Jour du Souvenir

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie souscrive une somme de 150 \$ à la campagne du Coquelicot et du jour du Souvenir 2023 en contribuant au dépôt d'une couronne dans le cadre d'une cérémonie officielle au cénotaphe du parc Lajoie à Joliette, le dimanche 12 novembre 2023;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire
02 110 00 970 Subventions et dons des élus.

Que le conseil municipal désigne madame Anne Charlot-Mayrand pour représenter la Ville de Lavaltrie à cette cérémonie officielle et que ses frais de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

La trésorière dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1er jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2023-10-28

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 12 septembre au 2 octobre 2023 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 709 076, 46 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 28 septembre 2023, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

2023-10-29

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 45.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marc-Olivier Breault, directeur
général et assistant-greffier

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 3^e jour du mois d'octobre 2023.

Christian Goulet, maire